

Madagascar

Mid-term Implementation Assessment



Promoting and strengthening
the Universal Periodic Review
<http://www.upr-info.org>



Introduction

1. Purpose of the follow-up programme

The second and subsequent cycles of the review should focus on, inter alia, the implementation of the accepted recommendations and the development of the human rights situation in the State under review.

A/HRC/RES/16/21, 12 April 2011 (Annex I C § 6)

The Universal Periodic Review (UPR) process takes place every four and half years; however, some recommendations can be implemented immediately. In order to reduce this interval, we have created an update process to evaluate the human rights situation two years after the examination at the UPR.

Broadly speaking, *UPR Info* seeks to ensure the respect of commitments made in the UPR, but also, more specifically, to give stakeholders the opportunity to share their opinion on the commitments. To this end, about two years after the review, *UPR Info* invites States, NGOs, and National Institutions for Human Rights (NHRI) to share their comments on the implementation (or lack thereof) of recommendations adopted at the Human Rights Council (HRC) plenary session.

For this purpose, *UPR Info* publishes a Mid-term Implementation Assessment (MIA) including responses from each stakeholder. The MIA is meant to show how all stakeholders are disposed to follow through on, and implement their commitments. States should implement the recommendations that they have accepted, and civil society should monitor that implementation.

While the follow-up's importance has been highlighted by the HRC, no precise directives regarding the follow-up procedure have been set until now. Therefore, *UPR Info* is willing to share good practices as soon as possible, and to strengthen the collaboration pattern between States and stakeholders. Unless the UPR's follow-up is seriously considered, the UPR mechanism as a whole could be adversely affected.

The methodology used by UPR Info to collect data and to calculate index is described at the end of this document.

Geneva, 24 October 2012



Follow-up Outcomes

1. Sources and results

All data are available at the following address:

<http://followup.upr-info.org/index/country/madagascar>

We invite the reader to consult that webpage since all recommendations, all stakeholders' reports, as well as the unedited comments can be found at the same internet address.

5 stakeholders' reports were submitted for the UPR. 3 NGOs were contacted. 2 UN agencies were contacted. The Permanent Mission to the UN was contacted. No domestic NHRI exists.

2 NGOs responded to our enquiry. 1 UN Agency responded. The State under Review did not respond to our enquiry. The domestic NHRI did not respond to our enquiry either.

IRI: 43 recommendations are not implemented, 15 recommendations are partially implemented, and 8 recommendations are fully implemented. No answer was received for 26 out of 93 recommendations (full list of unanswered recommendations is available at the end of this document).

2. Index

Hereby the issues which the MIA deals with:

rec. n°	Issue	page	IRI
1	Death penalty	page 10	not impl.
2	Death penalty	page 10	not impl.
3	International instruments, Human rights defenders,	page 7	not impl.
4	Women's rights, Rights of the Child,	page 19	partially impl.
5	Torture and other CID treatment, Detention conditions,	page 11	not impl.
6	Women's rights	page 21	not impl.
7	Women's rights, Rights of the Child,	page 21	not impl.
8	Women's rights	page 22	partially impl.



rec. n°	Issue	page	IRI
9	Trafficking	page 11	not impl.
11	Women's rights, International instruments,	page 22	not impl.
12	Trafficking, Human rights education and training,	page 11	fully impl.
13	Justice	page 13	not impl.
14	Racial discrimination	page 6	not impl.
15	Rights of the Child, Right to education,	page 6	partially impl.
16	Women's rights	page 22	not impl.
17	Right to health	page 6	not impl.
18	Women's rights, Rights of the Child,	page 23	partially impl.
19	Justice	page 15	not impl.
20	Poverty	page 6	not impl.
21	Torture and other CID treatment, International instruments,	page 15	not impl.
22	Justice	page 15	not impl.
23	Trafficking	page 16	partially impl.
24	Human rights defenders, Freedom of the press,	page 16	not impl.
25	Trafficking	page 16	not impl.
26	Women's rights, Trafficking, Rights of the Child,	page 23	not impl.
27	Justice	page 16	not impl.
29	Detention conditions	page 17	not impl.
30	NHRI	page 27	not impl.
31	UPR process	page 8	fully impl.
32	NHRI	page 28	not impl.
33	Rights of the Child, International instruments,	page 23	partially impl.
34	Women's rights, Rights of the Child,	page 23	partially impl.
41	Justice, Detention conditions,	page 17	not impl.
42	Women's rights, Trafficking, Rights of the Child,	page 24	not impl.
43	Detention conditions	page 17	not impl.
44	Death penalty	page 18	not impl.
48	Death penalty	page 18	not impl.
49	Women's rights, Rights of the Child,	page 24	not impl.
52	International instruments, Disabilities,	page 8	not impl.
53	International instruments, Disabilities,	page 8	not impl.
54	International instruments, ESC rights - general,	page 8	fully impl.
55	International instruments, ESC rights - general,	page 8	fully impl.
56	Justice	page 18	partially impl.
57	Women's rights	page 25	not impl.
58	Women's rights	page 22	partially impl.
60	Torture and other CID treatment, International instruments, Enforced disappearances,	page 8	not impl.
61	Torture and other CID treatment, International instruments, Enforced disappearances,	page 8	not impl.
62	Torture and other CID treatment, International instruments, Enforced disappearances,	page 9	not impl.
63	Women's rights, International instruments,	page 9	not impl.



rec. n°	Issue	page	IRI
64	Women's rights, International instruments,	page 9	not impl.
65	Freedom of the press	page 6	not impl.
69	Women's rights, Rights of the Child,	page 25	not impl.
70	General	page 28	partially impl.
71	Migrants, International instruments,	page 9	not impl.
73	International instruments, Death penalty,	page 10	fully impl.
74	International instruments, Death penalty,	page 10	fully impl.
75	International instruments, Death penalty,	page 10	fully impl.
76	Detention conditions	page 18	-
77	Trafficking	page 18	partially impl.
78	Women's rights, Rights of the Child, International instruments,	page 25	partially impl.
80	Women's rights, Trafficking, Rights of the Child,	page 25	partially impl.
83	Women's rights, Rights of the Child,	page 26	partially impl.
86	Women's rights	page 27	not impl.
87	Technical assistance, NHRI,	page 28	partially impl.
89	Torture and other CID treatment, Detention conditions,	page 18	not impl.
91	International instruments, ESC rights - general, Environment,	page 7	not impl.
93	Technical assistance	page 28	fully impl.



3. Feedbacks on recommendations

CP Rights

Recommendation n°65: *Reform the Communication Code* (Recommended by Norway)

IRI: *not implemented*

United Nations Children's Fund (UNICEF) response:

Not yet implemented

ESC Rights

Recommendation n°14: *Consider adopting measures to counter discrimination against the descendants of slaves and the persistence of the caste system* (Recommended by Chile)

IRI: *not implemented*

UNICEF response:

Not yet initiated

Recommendation n°15: *Continue the education reform in order to ensure free primary education for all girls and boys* (Recommended by Norway)

IRI: *partially implemented*

UNICEF response:

On-going. Primary education is by law free, however in actual facts, children still have to pay some amount of money to be able to be accepted in school and/or to be maintain

Recommendation n°17: *Continue to endeavour to develop the right to health through the adoption of free care, provided through the Equity Funds in Madagascar* (Recommended by Syria)

IRI: *not implemented*

UNICEF response:

Not yet done

Recommendation n°20: *Continue to work to combat poverty* (Recommended by Kyrgyzstan)

IRI: *not implemented*

UNICEF response:

No. No major programme for poverty reduction has been developed

Recommendation n°91: *That the principles of governance set out in the Universal Declaration of Human Rights are applied, as they are key to the sustainable management of natural resources, such as protected rainforests, and essential to the realization of fundamental economic, social and cultural rights (Recommended by Norway)*

IRI: *not implemented*

UNICEF response:

No

International Instruments

Recommendation n°3: *Adopt appropriate measures to widely disseminate and ensure the full observance of the Declaration on Human Rights Defenders (Recommended by Norway)*

IRI: *not implemented*

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) response:

L'ACAT Madagascar pense qu'il faut renforcer la connaissance des responsables de l'application de la loi et de la société civile en matière de droits de l'homme notamment sur les violences à l'égard de la femme et des enfants et la torture (Police ,Gendarmerie, Ministère de la Relation Intérieur ,Ministère de la Population et des Affaires Sociales ,Organisations des Sociétés Civiles...). Ainsi, en réponse, l'Etat par l'intermédiaire du Ministère de la Justice, a organisé des ateliers de formation pour les responsables d'application de la loi et de la société civile. Cependant, il faudra élargir la zone d'intervention, augmenter le nombre d'atelier de formation, et faire intervenir des experts internationaux en matière d'application des textes relatifs à la déclaration universelle des droits de l'Homme.

Chaque semaine du 10 décembre, l'ACAT Madagascar mène des actions d'information et de sensibilisation pour toute la population malagasy.

Il faut également renforcer et élargir les cliniques juridiques (Trano Aro Zo...) et les centres d'écoute et de conseil juridique (CECJ).

La Primature, le Ministère de la Justice, le Représentant du Haut Commissariat des Droits Humains à Madagascar et le responsable du Programme des Nations Unies pour le Développement à Madagascar ont organisé un atelier sur la nécessité du CNIDH (Comité nationale indépendant des droits de l'Homme).

Malheureusement, jusqu'à ce jour, le projet de loi visant la mise en place de ce comité ainsi que la révision des budgets de l'Etat pour assurer son fonctionnement n'ont été approuvés devant le parlement de transition



Recommendation n°31: *Establish an effective and inclusive process to follow up on the UPR recommendations* (Recommended by Norway)

IRI: *fully implemented*

UNICEF response:

Yes- The Government adopted a Plan of implementation of the UPR recommendations

Recommendation n°52: *Promptly ratify the Convention on the Rights of Persons with Disabilities and its Optional Protocol* (Recommended by Argentina)

IRI: *not implemented*

+

Recommendation n°53: *Promptly ratify the Convention on the Rights of Persons with Disabilities and its Optional Protocol* (Recommended by Spain)

IRI: *not implemented*

UNICEF response:

Ongoing but in standby due to the current crisis.

ACAT response:

L'ACAT Madagascar pense qu'il faut ratifier la Convention sur les droits des personnes handicapées.

Malheureusement, cette convention et les lois afférentes ne peuvent être réellement appliquées sans l'existence d'un parlement élu démocratiquement

Recommendation n°54: *Promptly ratify the Optional Protocol to the International Covenant on Economic, Social, and Cultural Rights* (Recommended by Argentina)

IRI: *fully implemented*

+

Recommendation n°55: *Promptly ratify the Optional Protocol to the International Covenant on Economic, Social, and Cultural Rights* (Recommended by Spain)

IRI: *fully implemented*

UNICEF response:

Yes

ACAT response:

[...] L'Etat malagasy y a répondu positivement.

Recommendation n°60: *Ratify the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance and the Optional Protocol to the Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman and Degrading Treatment or Punishment* (Recommended by Argentina)

IRI: *not implemented*

+

Recommendation n°61: *Ratify the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance and the Optional Protocol to the Convention*



against Torture and Other Cruel, Inhuman and Degrading Treatment or Punishment (Recommended by France)

IRI: *not implemented*

+

Recommendation n°62: Ratify the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance and the Optional Protocol to the Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman and Degrading Treatment or Punishment (Recommended by Spain)

IRI: *not implemented*

ACAT response:

L'ACAT Madagascar pense qu'il faut ratifier la Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, étant donné les divers cas recensés depuis 2009. Aussi, nous avons mené des actions de plaidoyer auprès du parlement. Malheureusement, cette convention et les lois afférentes ne peuvent être réellement appliquées sans l'existence d'un parlement élu démocratiquement.

L'ACAT Madagascar pense qu'il faut ratifier le protocole sur la Convention contre la torture, les traitements cruels inhumains et dégradants ; et Réviser le Code pénal et le Code de procédure pénale d'y incorporer la loi du 25 juin 2008 d'application (révisée) afin de pénaliser effectivement les actes de torture et les traitements cruels, inhumains et dégradants et de s'assurer que ces infractions soient passibles de peines sévères tenant compte de la gravité de ces actes. En effet, nombreux sont encore les cas de torture, traitements cruels inhumains ou dégradants - notamment dans les maisons de mise en garde à vue. [...]

Recommendation n°63: Ratify the Optional Protocol to the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women (Recommended by Spain)

IRI: *not implemented*

+

Recommendation n°64: Ratify the Optional Protocol to the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women (Recommended by Switzerland)

IRI: *not implemented*

UNICEF response:

Not yet implemented

Recommendation n°71: Sign and ratify the International Convention on the Protection of the Rights of all Migrant Workers and Their Families (Recommended by Argentina)

IRI: *not implemented*

ACAT response:

Face aux problèmes récents des travailleurs malagasy en Lybie, l'ACAT Madagascar pense qu'il faut ratifier la Convention pour la protection aux droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles

Malheureusement, cette convention et les lois afférentes ne peuvent être réellement appliquées sans l'existence d'un parlement élu démocratiquement.



Recommendation n°73: *Sign and ratify the Second Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights* (Recommended by Spain)

IRI: *fully implemented*

+

Recommendation n°74: *Sign and ratify the Second Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights* (Recommended by Sweden)

IRI: *fully implemented*

+

Recommendation n°75: *Sign and ratify the Second Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights* (Recommended by Switzerland)

IRI: *fully implemented*

UNICEF response:

Yes

Justice

Recommendation n°1: *Abolish the death penalty* (Recommended by Norway)

IRI: *not implemented*

UNICEF response:

L'Etat Malgache s'est engagé à signer le 2eme Protocole Facultatif du Pacte sur les Droits civils et Politique visant à abolir la peine de mort.

ACAT response:

Madagascar a toujours été un Etat qui n'a pas appliqué la peine de mort malgré l'inexistence de son interdiction dans les lois. Mais cela reste uniquement valable devant les yeux de la justice. En effet, dans les localités où les DINA (convention entre population) sont encore en vigueur, la peine de mort est réellement appliquée pour les profanateurs de tombeau, les assassins.

En tant qu'association chrétienne, l'ACAT Madagascar recommande à l'Etat la ratification du protocole facultatif relatif à la peine de mort.

Très récemment, cette année 2012, le président de la Transition a signé, au nom de l'Etat ce protocole. Toutefois, aucune loi d'application n'est encore en vue auprès du parlement.

Recommendation n°2: *Adopt a de jure moratorium on the use of the death penalty with a view to its abolition* (Recommended by Italy)

IRI: *not implemented*

UNICEF response:

No- The Government established a National Child Protection Committee: an inter-ministerial platform that will contribute to adopt and implement effective measures to combat violence against children. The Government set up 6 legal clinics for victims of gender based sexual violence



ACAT response:

Pour s'assurer de l'abolition effective de la Torture, l'ACAT Madagascar pense qu'il faut commuer les peines des condamnées à mort à une peine juste et proportionnelle à l'infraction sanctionnée. La justice malagasy, est d'accord sur cet avis. Mais la population locale est encore loin de l'être, surtout en ce qui concerne les bandits très dangereux qui volent, violent et tuent.

Des actions d'information et de sensibilisation de masse sont encore à mener. Et l'Etat devra montrer au public une garantie d'application des peines aux malfaiteurs.

Recommendation n°5: Adopt effective measures to prevent torture and other forms of ill treatment and to limit the period of time for which people can be held in police custody or pre-trial detention (Recommended by Chile)

IRI: not implemented

UNICEF response:

No. However the law against torture and ill treatment was widely disseminated amongst law enforcement agents and to other professionals concerned by its application: including judges

ACAT response:

En collaboration avec l'Association pour la prévention de la Torture (APT), l'ACAT Madagascar a pu constater que très nombreux sont encore les cas de torture, traitements cruels inhumains et dégradants - notamment dans les centres de détention et de mise en garde à vue.

Aussi, l'ACAT Madagascar pense qu'il faut ratifier le protocole sur la Convention contre la torture, les traitements cruels inhumains et dégradants ; et Réviser le Code pénal et le Code de procédure pénale d'y incorporer la loi du 25 juin 2008 d'application (révisée) afin de pénaliser effectivement les actes de torture et les traitements cruels, inhumains et dégradants et de s'assurer que ces infractions soient passibles de peines sévères tenant compte de la gravité de ces actes.

Les agents de police et de gendarmerie devraient autoriser librement les organisations de la société civile, à défaut d'avocat, d'assister aux enquêtes des présumés.

Recommendation n°9: Apply the Recommended Principles and Guidelines of OHCHR when addressing the issue of trafficking (Recommended by Germany)

IRI: not implemented

UNICEF response:

Not yet. However an inter-ministerial committee to fight against human trafficking has recently been established.

Recommendation n°12: Carry out awareness-raising campaigns to curb the trafficking in human beings and sex tourism (Recommended by Germany)

IRI: fully implemented

Franciscans International (FI) response:

La loi relative à la traite des êtres humains existe au Madagascar. Le décret n°2005-523 du 09 août portant modification de certaines dispositions du décret n°2004-985 du 12 octobre 2004 portant création et composition du Comité national de Lutte contre le travail des enfants (CNLTE) confère tous les pouvoirs concernant la supervision de toutes les actions à propos des enfants. Il relève du Ministère de la justice d'assumer la responsabilité ultime de la mise en application des dispositions légales contre la traite humaine. Ce faisant, aucun rapport ne fait état ni de la détention des trafiquants ni de l'application effective de ladite loi.

[...] [U]ne autre loi [a] interdit explicitement la traite des êtres humains depuis décembre 2007. De nombreux rapports dénoncent cette pratique. Par contre, les victimes sont toujours des enfants enlevés dans les zones rurales qui sont soumis à des travaux forcés et sont employés comme prostitués ou personnel domestique dans les villes. Concernant l'adoption d'un programme national visant la réinsertion sociale et la réadaptation des femmes et des filles soumises au trafic, les Franciscains mentionnent que plusieurs filles malgaches victimes de la maltraitance au Liban ont été rapatriées. A ce jour, certaines des victimes sont devenues des malades mentales. Quant à l'opération du rapatriement et les soins prévus pour leur prise en charge, le Ministère de la population a été mandaté pour cette mission. Même alors, nos ressources sur place ne savent si la réinsertion et la réadaptation sont effectivement assurées. Par manque d'audace dans la consolidation effective et efficace d'adoption d'un programme national, on estime que suite à quelques efforts fournis par les autorités, les trafiquants ont pu mettre sur pied d'autres stratégies pour envoyer au Liban des femmes dont la plupart deviennent des véritables « esclaves modernes ». Des réseaux non officiels auraient désormais envoyé des malgaches au travers de l'île Maurice, de l'Afrique du Sud, du Koweït, de l'Egypte, de la France ou des Seychelles pour contourner cette interdiction. La même source américaine soutient que plus de 300 malgaches arrivent au Liban via l'île Maurice.

En ce qui regarde la procédure permettant aux responsables de l'application des lois de signaler les cas de traite et d'orienter les victimes vers les services d'assistance, nos sources indiquent qu'il existe des numéros verts pour alerter tout cas relatif à la traite des personnes, surtout le trafic. Le 805 géré par Airtel et le 147 par Telma sont des atouts pour dénoncer des cas y relatifs.

Il est du ressort du Ministère social de prendre en charge les victimes et de les orienter vers les services d'assistance. Des campagnes de sensibilisation contre la traite des êtres humains et le tourisme sexuel ont été lancées depuis 2009, avant la chute du gouvernement Marc RAVALOMANANA. Mais il existe des parents qui poussent leur fille à effectuer la prostitution, surtout dans les régions côtières, même dans les grandes villes des hautes terres centrales. La plateforme de la société civile effectue des campagnes d'informations à la population sur la traite des personnes par des publicités audio-visuelles.

UNICEF response:

[...] The law on human trafficking and sexual tourism has been widely disseminated in targeted regions



Recommendation n°13: *Complete the process of judicial and penal reform*
(Recommended by Norway)

IRI: *not implemented*

FI response:

Selon la REVUE MADAGASCAR DU PRESSE DE JUILLET 2012, la justice malgache relayée par le système judiciaire sud-africain, l'ancien président Marc RAVALOMANANA- accusé lors des échauffourées de mars 2009 d'avoir perpétré des meurtres à l'égard de la population civile -, pourrait comparaître en Afrique du Sud le 1er août pour l'affaire de la fusillade meurtrière du 7 février 2009. En même temps, on constate, en toute impunité, que les forces de l'ordre continuent à faire la loi en s'immisçant dans les affaires de la justice du pays. Cette influence politique continue à étouffer la justice malgache, au lieu de la laisser libre pour s'adonner normalement à son travail. De fait, le récent événement qui s'est produit au tribunal de la capitale, Antananarivo, serait une des causes de l'ingérence de la politique dans les questions de la justice. Des hommes en arme de la police régulière ont pris d'assaut le parquet pour placer sous leur protection cinq collègues accusés d'avoir participé au meurtre d'un opérateur économique au cours d'une fusillade en mai dernier. Compte tenu de leur acte, délibérément commis, ces policiers ont été placés en détention. Nos partenaires sur le terrain allèguent que ces agents ne se seraient pas rendus dans une telle opération de leur propre initiative, si ce n'est par un ordre hiérarchique. Ils ignorent néanmoins s'ils ont été jugés, ou mieux dans l'actuelle situation quel serait le sort qui leur est réservé. En définitive, le ministère de la sécurité intérieure a pris une décision d'affectation collective à l'encontre de 40 éléments du Groupe d'Intervention rapide de la Police (GIR).

La lutte contre l'impunité n'est pas encore très effective. Aucune politique ni mesure n'est adoptée. Il n'y a simplement que les partisans de l'ancien régime – de la mouvance de l'ancien président -qui sont concernés par la lutte contre l'impunité, l'exclusion des forces légales au régime de transition, et qui ont commis des exactions. En effet, même si la justice malgache est chargée de châtier toute personne ayant commis un crime, les forces de sécurité n'effectuent pas une arrestation sans un mandat d'arrêt provenant du ministère de la Justice. De ce qui suit, aucune mesure n'a été prise par le gouvernement pour lutter contre l'impunité des membres des forces de sécurité qui se sont livrés aux enlèvements et arrestations arbitraires et aux emprisonnements motivés par des raisons politiques ; tout simplement parce que la justice est sous l'emprise de la HAT et prisonnière des forces de sécurité.

Des enquêtes sont toujours en cours d'effectuation concernant toutes les allégations de violence. Cependant, aucun résultat significatif n'a été publié. Selon nos collaborateurs, ces allégations concernent les violences commises à l'endroit des citoyens. Elles sont partiales et faites de manière bâclée, car n'incriminant que la coalition du régime sortant.

L'impuissance du régime transitoire à assurer la sécurité des populations et à traquer les bandes organisées serait la certitude de son échec dans la refondation d'un Etat de droit. Les difficiles tractations politiques d'organiser le plus rapidement que possible les élections présidentielles et législatives constituent l'une des raisons qui



justifient le manque de capacité nécessaire de lutter contre l'impunité et de légiférer sur les cas précis. Ceci est à la base de la position actuelle du gouvernement qui veut à tout prix garder la direction du pouvoir le plus longtemps que possible, au détriment des recommandations faites par les institutions internationales et des droits fondamentaux des citoyens.

De la même manière, les auteurs des crimes tentent d'être traduits en justice. Mais les informations indiquent que les exécutants les plus traqués sont les commanditaires qui, hissé au plus-haut sommet du pouvoir, sont responsables des crimes et qui errent ça et là sans être interpellés. En attendant, les efforts se conjuguent pour réunir de manière suffisante toutes les preuves afin de traduire tous les auteurs des crimes commis devant la justice.

Au sujet des enquêtes sur les allégations faisant état de décès des personnes arrêtées au cours de la manifestation pacifique de février 2009, le Ministère de la justice a affirmé que des enquêtes ont été effectuées. Mis en place par la HAT, ce ministère ne peut guère impliquer dans cette affaire l'institution susdite qui l'a installée; sachant tout de même que Andry RAJOELINA, l'actuel Président et Monsieur Marc RAVALOMANANA sont accusés d'être, tous les deux, responsables des tueries. Dans le souci de cohérence et d'impartialité, le souhait de tous est de voir la mise en place d'un comité indépendant devant se charger des enquêtes concernant toutes les affaires relatives aux violences, arrestations arbitraires et exécutions sommaires et meurtres au Madagascar.

+

Le droit à un procès équitable n'est pas assuré pour tous, du fait de la justice malgache, y compris toutes les institutions gouvernementales, qui sombre officiellement dans la corruption. Des témoignages de terrain arguent que quelques détenus politiques ont été libérés. Certains des détenus ont été intégrés dans le régime actuel. Par contre, il existe ceux qui sont vraiment des détenus politiques et des politiciens passibles de jugement pour les crimes et délits commis lors de la manifestation de 2009. Il sied donc d'établir une décision politique dans les prochains délais à leur encontre. Toutefois, le droit à un procès équitable est très loin d'être effectif. C'est le cas de la récente affaire du 19 juillet 2012, où 5 ministres issus de la mouvance Ravalomanana ont été suspendus de leurs fonctions. Selon l'AFP, depuis plus de 2 mois, leur assistance aux conseils des ministres et du gouvernement est d'office suspendue. Pour d'autres, cette politique de la chaise vide serait finalement sanctionnée. Tout compte fait, les ministres (Economie, Agriculture, Décentralisation, Elevage et Commerce) sont suspendus de leurs fonctions jusqu'à la reprise de leur participation effective aux conseils. Administrativement parlant, cet exemple fait montre de la précarité, ou moins de la souffrance du droit à un procès équitable de par les plus hauts fonctionnaires de l'Etat. Dans l'état actuel de la situation, l'action en justice menée au Madagascar ferait souffrir énormément le droit à un procès tant pour les personnes arrêtées que celles mises en cause par la justice malgache.

UNICEF response:

No- major legal reform suspended due to current political context.



Recommendation n°19: *Continue to strengthen the legal system and the State mechanism to protect human rights* (Recommended by Laos)

IRI: *not implemented*

UNICEF response:

No, but a bill of law establishing an institution that will ensure full observance of Human Rights Defenders has been drafted.

ACAT response:

La Primature, le Ministère de la Justice, le Représentant du Haut Commissariat des Droits Humains à Madagascar et le responsable du Programme des Nations Unies pour le Développement à Madagascar ont organisé un atelier sur la nécessité du CNIDH (Comité nationale indépendant des droits de l'Homme).

Malheureusement, jusqu'à ce jour, le projet de loi visant la mise en place de ce comité ainsi que la révision des budgets de l'Etat pour assurer son fonctionnement n'ont [pas] été approuvés devant le parlement de transition.

Aussi, l'ACAT Madagascar recommande à l'Etat l'accélération du processus de mise en place de ce Comité afin de mieux s'assurer d'une réelle application des textes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme à Madagascar.

Recommendation n°21: *Define torture in its domestic legislation and to make it a criminal offence with specific sanctions, in support of the Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment* (Recommended by United States)

IRI: *not implemented*

UNICEF response:

A specific law was adopted in 2008 against torture and will be strengthened as part of penal reform.

ACAT response:

L'ACAT Madagascar pense qu'il faut ratifier le protocole sur la Convention contre la torture, les traitements cruels inhumains et dégradants ; et Réviser le Code pénal et le Code de procédure pénale d'y incorporer la loi du 25 juin 2008 d'application (révisée) afin de pénaliser effectivement les actes de torture et les traitements cruels, inhumains et dégradants et de s'assurer que ces infractions soient passibles de peines sévères tenant compte de la gravité de ces actes.

Cependant, aucune réponse positive n'a été obtenu de l'Etat jusqu'à ce jour

Recommendation n°22: *Disband the bodies set up by the Haute Autorité de la Transition to carry out arrests, detentions and investigations of crimes* (Recommended by Netherlands)

IRI: *not implemented*

UNICEF response:

No



Recommendation n°23: *Effectively implement the Palermo Protocol, as well as other laws on human trafficking* (Recommended by Germany)

IRI: *partially implemented*

UNICEF response:

On going. The law on human trafficking and sexual tourism has been widely disseminated to all courts

Recommendation n°24: *Effectively investigate and prosecute crimes and violations against human rights defenders and journalists, and to bring to justice those responsible* (Recommended by Norway)

IRI: *not implemented*

FI response:

[See response to recommendation n° 13]

UNICEF response:

No

Recommendation n°25: *Enforce its law on human trafficking to institute a process enabling law enforcement officials to document human trafficking cases and refer victims for assistance to increase efforts to raise public awareness about labour trafficking and to prosecute public officials suspected of trafficking-related complicity* (Recommended by United States)

IRI: *not implemented*

FI response:

[See response to recommendation n°12]

UNICEF response:

No

Recommendation n°27: *Ensure for all the right to a fair trial* (Recommended by Netherlands)

IRI: *not implemented*

FI response:

Le droit à un procès équitable n'est pas assuré pour tous, du fait de la justice malgache, y compris toutes les institutions gouvernementales, qui sombre officiellement dans la corruption. Des témoignages de terrain arguent que quelques détenus politiques ont été libérés. Certains des détenus ont été intégrés dans le régime actuel. Par contre, il existe ceux qui sont vraiment des détenus politiques et des politiciens passibles de jugement pour les crimes et délits commis lors de la manifestation de 2009. Il sied donc d'établir une décision politique dans les prochains délais à leur encontre. Toutefois, le droit à un procès équitable est très loin d'être effectif. C'est le cas de la récente affaire du 19 juillet 2012, où 5 ministres issus de la mouvance Ravalomanana ont été suspendus de leurs fonctions. Selon l'AFP, depuis plus de 2 mois, leur assistance aux conseils des ministres et du gouvernement est d'office suspendue. Pour d'autres, cette politique de la chaise vide serait finalement sanctionnée. Tout compte fait, les ministres (Economie, Agriculture, Décentralisation, Elevage et Commerce) sont suspendus de leurs fonctions jusqu'à la reprise de leur participation effective aux conseils. Administrativement parlant, cet exemple fait



montre de la précarité, ou moins de la souffrance du droit à un procès équitable de par les plus hauts fonctionnaires de l'Etat. Dans l'état actuel de la situation, l'action en justice menée au Madagascar ferait souffrir énormément le droit à un procès tant pour les personnes arrêtées que celles mises en cause par la justice malgache.

UNICEF response:

No

Recommendation n°29: *Establish a habeas corpus mechanism for preventing arbitrary detention* (Recommended by Spain)

IRI: not implemented

UNICEF response:

No

Recommendation n°41: *Immediately take measures to stop all searches, arrests, detentions, prosecutions and convictions that are arbitrary or inspired by political motives, and to formulate as soon as possible the reforms necessary to ensure the integrity of the administration of justice* (Recommended by Canada)

IRI: not implemented

FI response:

Le système judiciaire n'est toujours pas indépendant, effectif et impartial. Selon le bureau de la Démocratie, des Droits de l'Homme et du Travail du Département d'Etat américain, l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'impartialité sont compromises du fait de la corruption généralisée et l'influence politique au sein même du système judiciaire. Le rapport conjoint du Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO) met en exergue une certaine perception très négative du public malgache au regard de son système judiciaire. Selon certains malgaches, le système judiciaire traite avec complaisance toutes les affaires civiles, y compris toutes les violations des droits de l'homme. De plus, les tribunaux éprouvent d'énormes difficultés dans l'exécution des jugements en matière civile. En ce qui concerne les arrestations arbitraires et illégales, plusieurs rapports font état de l'usage de la force et de la brutalité par les forces de la police et de la gendarmerie. L'utilisation de la force létale injustifiée et d'autres moyens de coercition ont entraîné la mort de plusieurs personnes, suivies des exécutions sommaires et arrestations arbitraires des civils, dont les chefs religieux lors des manifestations au cours desquelles des affrontements ont été signalés. Des affrontements relevant des attaques à mains armées par des civils et les forces armées ont causé plusieurs meurtres et blessés, y compris les arrestations des membres de l'opposition et des défenseurs des droits de l'homme, pris et transférés dans des milieux carcéraux et conduits vers des destinations inconnues. Certains d'entre ces militants sont toujours portés disparus.

De ce qui précède, nos partenaires nous renseignent qu'à ce jour qu'aucune mesure pertinente n'a été prise pour mettre fin à toutes perquisitions, arrestations, détentions, poursuites et condamnations arbitraires ou motivées par des raisons politiques.

Recommendation n°43: *Implement effective measures and allocate adequate resources to ensure respect for international standards in prisons, especially with*



regard to food, health care and the hygiene of detainees (Recommended by Switzerland)

IRI: *not implemented*

UNICEF response:

No

Recommendation n°44: *Introduce a de jure moratorium on the death penalty and to adopt a law abolishing that penalty* (Recommended by Sweden)

IRI: *not implemented*

+

Recommendation n°48: *Legally abolish the death penalty* (Recommended by Spain)

IRI: *not implemented*

UNICEF response:

No

ACAT response:

[...]

Recommendation n°56: *Provide training for the judiciary and public officials, as well as health service providers to deal with victims of violence* (Recommended by Netherlands)

IRI: *partially implemented*

UNICEF response:

On-going - Training support by UN agencies through the National School for Lawyers, and through the Conseil National de l'Ordre des Medecins

Recommendation n°76: *Step up efforts to ensure substantial improvement in its penal institutions, specifically prohibiting forced labour, and also to establish detention centres for minors* (Recommended by Spain)

IRI: -

UNICEF response:

[...]

Recommendation n°77: *Step up its efforts to combat the trafficking in persons and to formulate a national plan of action to prevent such trafficking* (Recommended by Belarus)

IRI: *partially implemented*

UNICEF response:

On going - with the establishment of an inter-ministerial committee focusing on the issue of human trafficking

Recommendation n°89: *That the country assess the possibility of harmonizing its domestic legislation with standards set out in international instruments, according particular attention to two questions: the status of prisoners and the need to define the offence of torture in the aforementioned legislation* (Recommended by Argentina)

IRI: *not implemented*

UNICEF response:

NO

Women & Children

Recommendation n°4: *Adopt effective measures to combat violence against women and girls, especially domestic and sexual violence, particularly through prevention and sanctioning and the protection and compensation of victims (Recommended by Chile)*

IRI: *partially implemented*

FI response:

Pour contrer les violences, il existe à Madagascar la police des mœurs. Il s'agit d'une police qui s'occupe des affaires concernant les mineures et les femmes. Malgré son existence, plusieurs rapports montrent que l'Etat malgache ne traite pas de manière approfondie le problème de la violence perpétrée à l'égard des fillettes et des femmes. Bien que les affaires liées aux violences soient connues, le problème est résolu à moitié puisque le sujet est considéré comme tabou dans la société malgache. En revanche, l'omission et le manque de mesures appropriés font objet de l'ampleur du problème car il nécessite un apport conséquent des réponses à apporter.

Sachant que l'art. 7 de la Constitution interdit les atteintes à l'intégrité physique (violence à l'égard de la femme), les dispositions qui érigent les violences sexuelles en infraction sont évidentes. L'art.332 du code pénal (modifié par la Loi n°2000-021 du 30.11.00) punit sévèrement aussi bien le viol que la tentative de viol et l'attentat à la pudeur. D'autres formes liées au rapport sexuel contraint sont prévues et punies par l'art. 333 bis de la Loi susdite du code pénal. Le harcèlement sexuel (viol, etc.) est interdit par la loi. Les peines varient d'1 à 3 ans d'emprisonnement et une amende d'1 à 4 millions d'Ariary, soit 500\$ à 2000\$. Cette peine peut porter à l'emprisonnement de 2 à 5 ans et une amende de 2 à 10 millions d'ariary (1000\$ à 5000\$), si la victime a été forcée ou contrainte à des actes sexuels ou punie pour avoir refusé ces avances. Cependant, cette pratique est encore présente dans les zones franches d'exportation (ZEF) et dans les usines. Un rapport du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), il est estimé que 50% des femmes travaillant dans les zones franches sont victimes de harcèlement sexuel. Quant au gouvernement, il ne peut appliquer les lois sur le harcèlement sexuel que lorsque des cas sont avérés vérifiés et porter devant les tribunaux. Comme on le voit, l'arsenal juridique de Madagascar prévoit clairement les différentes infractions relatives aux violences perpétrées contre les femmes et les fillettes. L'application des textes de loi, notamment la loi du 25 janvier 1999 ainsi que la loi n°2000-21 du 28 novembre 2000 portant Code pénal, punissent sévèrement le proxénétisme, le viol, les coups et les blessures sur les femmes. L'éternel problème se pose au niveau des peines prévues par les textes et qui sont rarement et mollement appliquées, et parce que suffisamment dissuasives pour éradiquer le phénomène.

En plus de la méconnaissance des textes en vigueur et du fait des tabous qui entourent la violence conjugale et familiale, les victimes n'osent pas porter plainte pour dénoncer haut et fort, de peur d'être maltraité de plus bel par leurs bourreaux.



Le droit coutumier traversant les mentalités serait à la base de la persistance de ces mœurs perverses. En cas de violences conjugales, il permet à la femme de quitter le domicile conjugal pendant un temps. Cependant, le mari a le droit de faire revenir son épouse lorsqu'il le souhaite. Ce droit coutumier a été consacré dans la loi sur le mariage (ordonnance n°62-089) dont l'article 55 stipule que « pour des motifs graves, la femme peut quitter temporairement le domicile conjugal dans les formes et conditions prévues par la coutume. ». [Selon] cet article, il n'est donc pas question d'éloigner un mari violent ou de le priver de la garde des enfants. Seule la femme peut être soit congédié de propre gré, soit d'être fait revenue par son mari violent.

Concernant l'égalité homme et femme, de même que l'adoption d'une loi contre les violences au foyer visant l'élimination des pratiques culturelles et stéréotypes discriminatoires à l'égard des femmes, l'art.8 de la Constitution malgache consacre le principe d'égalité des droits entre hommes et femmes. De plus, même si cette norme est reconnue dans le droit positif malgache, il s'avère que dans plusieurs domaines de la vie l'égalité susdite n'est pas toujours de mise. Par ailleurs, l'adoption du Plan d'action national « GENRE et DEVELOPPEMENT » (PANAGED) pour la période de 2004-2008 et certains éléments du plan d'action du nouveau gouvernement (« Madagascar Action Plan ») à exécuter entre 2008-2012 indiquerait une volonté de l'Etat de garantir ce principe dans la jouissance de leurs droits.

Dans le quotidien, les relations familiales ne rendent pas non plus palpables cette égalité dans le mariage. L'art. 53 de l'ordonnance n°62-089 du 1er octobre 1962 relative au mariage disposant que « le mari est le chef de famille. La femme concourt avec lui à assurer la direction morale et matérielle de la famille et à élever les enfants » ; et que dans le même ordre d'idées, l'art. 60 de la Loi n°61-025 du 09 octobre 1961 relative aux actes d'état civil dispose que le livret de famille est remis à l'époux. La femme, quant à elle, ne peut en obtenir une copie qu'en cas de divorce. L'homme est également le tuteur des enfants du vivant des parents selon les dispositions de l'art. 53 de l'ordonnance relative au mariage. Ces dispositions discriminatoires devraient faire l'objet d'adoption d'un texte de loi spécifique pour corriger ces traitements liés au genre. Par conséquent, même si la législation malgache protège les femmes contre toutes les formes de violences, des textes spécifiques sur la protection des contre la violence au foyer tardent encore à voir le jour.

Depuis les allégations du Ministre de la justice, M. Razafinjato, devant le Comité contre la Torture (CCT), il semble que seule l'incorporation des dispositions visant à assurer une protection spécifique des femmes handicapées en grande situation de vulnérabilité, notamment en ce qui concerne le viol, a été adoptée. A ce jour, des tractations seraient en cours pour permettre au gouvernement de rendre possible son intention d'envisager un texte de loi à cet effet. D'où l'inquiétude de plusieurs sur le fait que les efforts à entreprendre pour ériger en infraction le viol conjugal restent encore très timides, bien qu'il y ait de bonnes intentions de la part du gouvernement d'appliquer certains instruments internationaux en la matière.

+

Malgré les lois condamnant les violences conjugales, nos partenaires renseignent qu'il est toujours difficile pour les femmes de porter plainte contre leur époux et



d'obtenir réparation, du fait également de la méconnaissance de leurs droits ou des démarches nécessaires pour les faire valoir. Ces victimes ne savent pas qu'en cas de violences physiques et/ou sexuelles, elles doivent rapidement consulter un médecin pour constater les violences ; mais aussi à cause de la forte pression sociale ou familiale pour taire les sévices dont elles font l'objet. Par conséquent, elles ne bénéficient d'aucune protection. Sans ressources, elles craignent de se retrouver seules, dépourvues de leur mari et sans l'aide de leur famille. On accuse que les lois et leur application comportent plusieurs failles. Les responsables de l'application de la loi (corps de la magistrature, de la police et de la gendarmerie) manquent de moyens humains et matériels. Leurs missions ne sont pas toujours bien définies, ce qui conduit à des conflits de compétences. Ils sont aussi peu sensibilisés et formés dans certains domaines, en l'occurrence celui de la violence à l'égard des femmes et l'exploitation des enfants.

En revanche, la justice semble faire son travail lorsqu'un cas relatif à la violence conjugale se solde par un meurtre. Même si certains cas aboutissent au meurtre, il est difficile de connaître les chiffres exacts des homicides qui ont pour point de départ la violence conjugale.

UNICEF response:

Not yet implemented: The Government established a National Child Protection Committee: an inter-ministerial platform that will contribute to adopt and implement effective measures to combat violence against children

ACAT response:

L'ACAT Madagascar pense qu'il faut renforcer la connaissance des responsables de l'application de la loi et de la société civile en matière de droits de la femme et des enfants avec les moyens de la faire respecter (Police, Gendarmerie, Ministère de la Relation Intérieur, Ministère de la Population et des Affaires Sociales, Organisations des Sociétés Civiles...)

Ainsi, en réponse, l'Etat par l'intermédiaire du Ministère de la Justice, a organisé des ateliers de formation pour les responsables d'application de la loi et de la société civile. Cependant, il faudra élargir la zone d'intervention, augmenter le nombre d'atelier de formation, et faire intervenir des experts internationaux en matière d'application des textes relatifs à la déclaration universelle des droits de l'Homme.

Recommendation n°6: Adopt specific legislation in the area of equality between men and women, a law on the fight against domestic violence and a global strategy aimed at eliminating cultural practices and discriminatory stereotypes against women (Recommended by France)

IRI: not implemented

+

Recommendation n°7: Adopt, as a matter of priority, proper, comprehensive and effective measures to address all forms of violence against women and girls, including domestic violence, sexual violence and trafficking (Recommended by Italy)

IRI: not implemented

FI response:

[See response to recommendation n° 4]



UNICEF response:

No, in the current political context of transition, such legislation has not yet been initiated

ACAT response:

L'ACAT Madagascar recommande la libération immédiate des femmes détenues arbitrairement à la place de leur mari pour faire pression sur ce dernier et de prendre toutes les mesures nécessaires afin de mettre fin à cette pratique immorale.

Jusqu'ici, aucune réponse positive n'a été constatée.

Recommendation n°8: *Apply laws on improving the status of women in the country and their marital status (Recommended by Kyrgyzstan)*

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°58: *Put in place measures to combat persistent attitudes and stereotypes regarding the role and responsibilities of women in society (Recommended by Mexico)*

IRI: *partially implemented*

FI response:

Les mesures d'application relatives à l'amélioration des conditions féminines et de la situation matrimoniale des femmes :

- Le « MIRA LENTA » qui signifie égalité des sexes est maintenant lancé, et cela dans tous les domaines ;

- Sur la situation matrimoniale, la loi 2007-022 a changé le mode de partage des biens en « ZARA MIRA », c'est-à-dire en partage égal contre le « KITAY TELO AN-DALANA » de la loi ancienne qui signifie 2 sur 3 des biens pour l'homme et 1 sur 3 pour la femme.

UNICEF response:

No. In Madagascar, unwritten customary law that give a very low status to women, still co-exist with written laws: tremendous efforts need to be undertaken to ensure that women's rights enshrined in the written laws are fulfilled.

Recommendation n°11: *Bring civil law and customary law into conformity with the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women, and to implement measures to put an end to polygamy (Recommended by France)*

IRI: *not implemented*

UNICEF response:

No. The process has not yet began

Recommendation n°16: *Continue to adopt legislation that would eliminate practices and cultural stereotypes that discriminate against women, especially discriminatory practices in the areas of land ownership, assets management and inheritance, all of*



which restrict women's access to economic resources and, thus, to women's autonomy (Recommended by Chile)

IRI: *not implemented*

UNICEF response:

Not yet implemented

Recommendation n°18: Continue to make gradual progress towards cultural change regarding sexual abuse and gender-based violence, which include all sectors of society, and to adopt legislative measures that specifically prohibit all acts of sexual abuse, including sexual rape during marriage (Recommended by Spain)

IRI: *partially implemented*

UNICEF response:

Awareness raising session for gradual change regarding sexual abuse ongoing: however to date no legislative measures adopted yet

Recommendation n°26: Enhance efforts to improve women's rights and to combat human trafficking, sexual violence, domestic violence and the exploitation of women and children (Recommended by Norway)

IRI: *not implemented*

UNICEF response:

Not yet implemented: efforts need to be stepped up. Especially given the current economic context where families are becoming poorer: women and children are even more at risk of being trafficked and exploited

Recommendation n°33: Establish an institution to supervise and evaluate the implementation of the Convention on the Rights of the Child, in particular to put in place a plan of action to protect and reintegrate street children (Recommended by Mexico)

IRI: *partially implemented*

UNICEF response:

On-going: the Government has recently established an National Committee on Child Protection under the leadership of the Ministry for Social Affairs; the National plan of action to protect and reintegrate street children not yet implemented

Recommendation n°34: Establish counselling services and shelters for victims of violence (Recommended by Netherlands)

IRI: *partially implemented*

FI response:

Il existe des services de conseil et des structures mis en place pour accueillir les victimes de violences sexuelles et domestiques appelés « TRANO ARO ZO », qui signifie « maison de protection de droits ». Cependant, l'élimination totale des pratiques culturelles malgaches est encore difficile, mais elle a besoin d'une grande sensibilisation pour que la majeure partie de la population malgache comprenne les inconvénients de ces diverses pratiques. Etant donné que les violences conjugales nécessitent des soins, voire une hospitalisation quand les coups entraînent des plaies ou de traumatismes, seul l'enjeu sanitaire reste l'unique alternative pour permettre d'accueillir et de soulager les femmes victimes de ce genre de violence. A Antananarivo, c'est le traditionnel service des urgences du Centre Hospitalier



Universitaire (CHU) d'Ampelitoha qui, par son importance, reçoit et prodigue des soins médicaux dus aux violences envers les femmes.

Depuis longtemps, le Ministère de la santé et du Planning familial intègre dans ses programmes une assistance médicale aux femmes victimes de violence et d'agression sexuelle. Dans ce cadre précis, le conseil et l'accompagnement sont les seuls mécanismes (traditionnels) mis en place pour encourager les victimes à porter plainte. Il existe également un programme comprenant des informations sur le droit des femmes et sur la contraception, même si généralement les victimes ne sollicitent guère une aide médicale quand celle-ci est négative. Par conséquent, rien ne se sait quant à la mise en place d'autres structures de conseil et d'accueil en faveur des victimes de violences sexuelles et domestiques.

UNICEF response:

Not yet implemented: there are few counselling services in the country offered in the main towns + legal clinics and a pool of lawyers in Antananarivo, but no shelter at all

Recommendation n°42: Implement a national programme devoted to eliminating the trafficking in women and girls and their involvement in acts of sexual exploitation while, at the same time, addressing the root causes of such crimes, and to include measures aimed at the social reintegration and rehabilitation of such individuals (Recommended by Mexico)

IRI: not implemented

FI response:

[See response to recommendation n° 12]

UNICEF response:

Not yet implemented

Recommendation n°49: Make all forms of violence against women and children criminal offences, and to provide victims of violence with effective mechanisms of redress and protection (Recommended by Germany)

IRI: not implemented

FI response:

Malgré les lois condamnant les violences conjugales, nos partenaires renseignent qu'il est toujours difficile pour les femmes de porter plainte contre leur époux et d'obtenir réparation, du fait également de la méconnaissance de leurs droits ou des démarches nécessaires pour les faire valoir. Ces victimes ne savent pas qu'en cas de violences physiques et/ou sexuelles, elles doivent rapidement consulter un médecin pour constater les violences ; mais aussi à cause de la forte pression sociale ou familiale pour taire les sévices dont elles font l'objet. Par conséquent, elles ne bénéficient d'aucune protection. Sans ressources, elles craignent de se retrouver seules, dépourvues de leur mari et sans l'aide de leur famille. On accuse que les lois et leur application comportent plusieurs failles. Les responsables de l'application de la loi (corps de la magistrature, de la police et de la gendarmerie) manquent de moyens humains et matériels. Leurs missions ne sont pas toujours bien définies, ce qui conduit à des conflits de compétences. Ils sont aussi peu sensibilisés et formés



dans certains domaines, en l'occurrence celui de la violence à l'égard des femmes et l'exploitation des enfants.

En revanche, la justice semble faire son travail lorsqu'un cas relatif à la violence conjugale se solde par un meurtre. Même si certains cas aboutissent au meurtre, il est difficile de connaître les chiffres exacts des homicides qui ont pour point de départ la violence conjugale.

UNICEF response:

Not yet implemented: the existing Penal Code, needs to be reformed to include all forms of violence against women and children as criminal offences

Recommendation n°57: Put in place effective measures to reduce inconsistencies between laws and practice, in order to tackle gender stereotyping and traditional attitudes that conflict with human rights (Recommended by Norway)

IRI: *not implemented*

UNICEF response:

Not yet implemented

Recommendation n°69: Revise the Criminal code to include, as criminal offences, all forms of sexual and psychological violence against women and girls, including marital rape (Recommended by Slovenia)

IRI: *not implemented*

FI response:

[See response to recommendation n° 4]

UNICEF response:

Not yet implemented: in the current political context of transition, all major legal reform process have been put on hold until when proper elections are undertaken.

Recommendation n°78: Strengthen efforts to fulfill its obligations under the Convention for the Elimination of All Forms of Discrimination against Women and the Convention on the Rights of the Child to protect its most vulnerable populations, including women and children, notably in times of crisis (Recommended by Australia)

IRI: *partially implemented*

UNICEF response:

on going to some extend

Recommendation n°80: Strengthen its efforts to combat the trafficking in and sexual exploitation of women and girls, especially in rural areas, by adopting a comprehensive action plan to address trafficking and sexual exploitation, and to ensure the allocation of human and financial resources for its implementation (Recommended by Slovenia)

IRI: *partially implemented*

FI response:

[See response to recommendation n° 12]



Recommendation n°83: *Take effective measures to protect all girls and women from all forms of violence and ill treatment, to carry out investigations and to ensure those responsible are punished (Recommended by Argentina)*

IRI: *partially implemented*

FI response:

[See response to recommendation n°49]

+

Selon la REVUE MADAGASCAR DU PRESSE DE JUILLET 2012, la justice malgache relayée par le système judiciaire sud-africain, l'ancien président Marc RAVALOMANANA- accusé lors des échauffourées de mars 2009 d'avoir perpétré des meurtres à l'égard de la population civile -, pourrait comparaître en Afrique du Sud le 1er août pour l'affaire de la fusillade meurtrière du 7 février 2009. En même temps, on constate, en toute impunité, que les forces de l'ordre continuent à faire la loi en s'immisçant dans les affaires de la justice du pays. Cette influence politique continue à étouffer la justice malgache, au lieu de la laisser libre pour s'adonner normalement à son travail. De fait, le récent événement qui s'est produit au tribunal de la capitale, Antananarivo, serait une des causes de l'ingérence de la politique dans les questions de la justice. Des hommes en arme de la police régulière ont pris d'assaut le parquet pour placer sous leur protection cinq collègues accusés d'avoir participé au meurtre d'un opérateur économique au cours d'une fusillade en mai dernier. Compte tenu de leur acte, délibérément commis, ces policiers ont été placés en détention. Nos partenaires sur le terrain allèguent que ces agents ne se seraient pas rendus dans une telle opération de leur propre initiative, si ce n'est par un ordre hiérarchique. Ils ignorent néanmoins s'ils ont été jugés, ou mieux dans l'actuelle situation quel serait le sort qui leur est réservé. En définitive, le ministère de la sécurité intérieure a pris une décision d'affectation collective à l'encontre de 40 éléments du Groupe d'Intervention rapide de la Police (GIR).

La lutte contre l'impunité n'est pas encore très effective. Aucune politique ni mesure n'est adoptée. Il n'y a simplement que les partisans de l'ancien régime – de la mouvance de l'ancien président -qui sont concernés par la lutte contre l'impunité, l'exclusion des forces légales au régime de transition, et qui ont commis des exactions. En effet, même si la justice malgache est chargée de châtier toute personne ayant commis un crime, les forces de sécurité n'effectuent pas une arrestation sans un mandat d'arrêt provenant du ministère de la Justice. De ce qui suit, aucune mesure n'a été prise par le gouvernement pour lutter contre l'impunité des membres des forces de sécurité qui se sont livrés aux enlèvements et arrestations arbitraires et aux emprisonnements motivés par des raisons politiques ; tout simplement parce que la justice est sous l'emprise de la HAT et prisonnière des forces de sécurité.

+

Des enquêtes sont toujours en cours d'effectuation concernant toutes les allégations de violence. Cependant, aucun résultat significatif n'a été publié. Selon nos collaborateurs, ces allégations concernent les violences commises à l'endroit des citoyens. Elles sont partiales et faites de manière bâclée, car n'incriminant que la coalition du régime sortant.



L'impuissance du régime transitoire à assurer la sécurité des populations et à traquer les bandes organisées serait la certitude de son échec dans la refondation d'un Etat de droit. Les difficiles tractations politiques d'organiser le plus rapidement que possible les élections présidentielles et législatives constituent l'une des raisons qui justifient le manque de capacité nécessaire de lutter contre l'impunité et de légiférer sur les cas précis. Ceci est à la base de la position actuelle du gouvernement qui veut à tout prix garder la direction du pouvoir le plus longtemps que possible, au détriment des recommandations faites par les institutions internationales et des droits fondamentaux des citoyens.

De la même manière, les auteurs des crimes tentent d'être traduits en justice. Mais les informations indiquent que les exécutants les plus traqués sont les commanditaires qui, hissé au plus-haut sommet du pouvoir, sont responsables des crimes et qui errent ça et là sans être interpellés. En attendant, les efforts se conjuguent pour réunir de manière suffisante toutes les preuves afin de traduire tous les auteurs des crimes commis devant la justice.

Au sujet des enquêtes sur les allégations faisant état de décès des personnes arrêtées au cours de la manifestation pacifique de février 2009, le Ministère de la justice a affirmé que des enquêtes ont été effectuées. Mis en place par la HAT, ce ministère ne peut guère impliquer dans cette affaire l'institution susdite qui l'a installée; sachant tout de même que Andry RAJOELINA, l'actuel Président et Monsieur Marc RAVALOMANANA sont accusés d'être, tous les deux, responsables des tueries. Dans le souci de cohérence et d'impartialité, le souhait de tous est de voir la mise en place d'un comité indépendant devant se charger des enquêtes concernant toutes les affaires relatives aux violences, arrestations arbitraires et exécutions sommaires et meurtres au Madagascar.

UNICEF response:

On going- with the establishment of an inter-ministerial committee focusing on the issue of human trafficking

Recommendation n°86: *Take the measures necessary to combat violence against women, including the criminalization of domestic violence and marital rape (Recommended by Netherlands)*

IRI: *not implemented*

UNICEF response:

Not yet done

Other

Recommendation n°30: *Establish a national human rights institution in accordance with the Paris Principles (Recommended by Germany)*

IRI: *not implemented*

+



Recommendation n°32: *Establish an independent national human rights institution in accordance with the Paris Principles* (Recommended by Norway)

IRI: *not implemented*

UNICEF response:

On going-a workshop on the establishment of a national human rights institution was held with the assistance of the OHCHR. The bill establishing a NHRI will be discussed in the Parliament in November 2012

Recommendation n°70: *Share experiences and good practices with other countries in the areas of development and the protection of human rights* (Recommended by Laos)

IRI: *partially implemented*

UNICEF response:

On-going

Recommendation n°87: *Take, as soon as possible, the measures necessary to operationalize national human rights institutions, ensuring their independence and depoliticization, with the technical assistance of OHCHR* (Recommended by Canada)

IRI: *partially implemented*

UNICEF response:

On-going

Recommendation n°93: *Work actively with international organizations that provide technical assistance to strengthen the protection of human rights* (Recommended by Kyrgyzstan)

IRI: *fully implemented*

UNICEF response:

Yes-on going



Methodology

A. First contact

Although the methodology has to consider the specificities of each country, we applied the same procedure for data collection about all States:

1. We contacted the Permanent Mission to the UN either in Geneva (when it does exist) or New York;
2. We contacted all NGOs which took part in the process. Whenever NGOs were part of coalitions, each NGO was individually contacted;
3. The National Institution for Human Rights was contacted whenever one existed.
4. UN Agencies which sent information for the UPR were contacted.

We posted our requests to the States and NHRI, and sent emails to NGOs and UN Agencies.

The purpose of the UPR is to discuss issues and share concrete suggestions to improve human rights on the ground. Therefore, stakeholders whose objective is not to improve the human rights situation were not contacted, and those stakeholders' submissions were not taken into account.

However, since the UPR is meant to be a process which aims at sharing best practices among States and stakeholders, we take into account positive feedbacks from the latter.

B. Processing the recommendations

The persons we contact are encouraged to use an Excel sheet we provide which includes all recommendations received by the State reviewed.

Each submission is processed, whether the stakeholder has or has not used the Excel sheet. In the latter case, the submission is split up among recommendations we think it belongs to. Since such a task is more prone to misinterpretation, we strongly encourage stakeholders to use the Excel sheet.

If the stakeholder does not clearly mention neither that the recommendation was “fully implemented” nor that it was “not implemented”, UPR Info usually considers the recommendation as “partially implemented”, unless the implementation level is obvious.



UPR Info retains the right to edit comments that are considered not to directly address the recommendation in question, when comments are too lengthy or when comments are defamatory or inappropriate. While we do not mention the recommendations which were not addressed, they can be accessed unedited on the follow-up webpage.

C. Implementation Recommendation Index (IRI)

UPR Info developed an index showing the implementation level achieved by the State for the recommendations received at the UPR.

The **Implementation Recommendation Index (IRI)** is an individual recommendation index. Its purpose is to show an average of stakeholders' responses.

The *IRI* is meant to take into account stakeholders disputing the implementation of a recommendation. Whenever a stakeholder claims nothing has been implemented at all, the index score is 0. At the opposite, whenever a stakeholder claims a recommendation has been fully implemented, the *IRI* score is 1.

An average is calculated to fully reflect the many sources of information. If the State under Review claims that the recommendation has been fully implemented, and a stakeholder says it has been partially implemented, the score is 0.75.

Then the score is transformed into an implementation level, according to the table below:

Percentage:	Implementation level:
0 – 0.32	Not implemented
0.33 – 0.65	Partially implemented
0.66 – 1	Fully implemented

Example: On one side, a stakeholder comments on a recommendation requesting the establishment of a National Human Rights Institute (NHRI). On the other side, the State under review claims having partially set up the NHRI. As a result of this, the recommendation will be given an *IRI* score of 0.25, and thus the recommendation is considered as “not implemented”.

Disclaimer

The comments made by the authors (stakeholders) are theirs alone, and do not necessarily reflect the views, and opinions at UPR Info. Every attempt has been made to ensure that information provided on this page is accurate and not abusive. UPR Info cannot be held responsible for information provided in this document.



Uncommented recommendations

Hereby the recommendations which the MIA does not address:

rec. n°	Recommendation	SMR	Response	A	Issue
10	Appoint, by consensus among all political forces in the country, an independent mediator ombudsman	Spain	Rejected	5	NHRI
28	Ensure that no one is arrested for exercising his or her right to freedom of expression, association and peaceful assembly	Netherlands	Accepted	4	Freedom of opinion and expression, Freedom of association and peaceful assembly,
35	Extend an open and standing invitation to all special procedures	Argentina	Accepted	5	Special procedures
36	Extend an open and standing invitation to all special procedures	Latvia	Accepted	5	Special procedures
37	Extend an open and standing invitation to all special procedures	Spain	Accepted	5	Special procedures
38	Immediately lift restrictions on freedom of expression, association and peaceful assembly, and on the ability of journalists to report on and criticize Government policy freely, without fear of repression	Canada	Accepted	5	Freedom of the press, Freedom of opinion and expression, Freedom of association and peaceful assembly,
39	Immediately release all political prisoners	Norway	General Response	5	Freedom of opinion and expression, Detention conditions,
40	Immediately renew the dialogue with all parties to the conflict and take a position in support of a political solution that is inclusive and consensual, emphasizes the protection of human rights and would lead to the sustainable restoration of democracy and a return to constitutional order in the country	Canada	Accepted	5	Other
45	Investigate all allegations of torture, and to adopt a definition of torture in keeping with the Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment, in order to, inter alia, make torture an autonomous offence with adequate sanctions	France	Accepted	5	Torture and other CID treatment, International instruments,



rec. n°	Recommendation	SMR	Response	A	Issue
46	Investigate allegations concerning the deaths of people arrested during the peaceful demonstration in February 2009	Switzerland	General Response	5	Freedom of association and peaceful assembly, Extrajudicial executions,
47	Leave the investigation of criminal offences to the existing judicial system, in particular the police and the Prosecutor's Office	Netherlands	Accepted	4	Justice
50	Open a credible and independent process for investigating the deaths and the events surrounding the March 2009 military coup, as called for by the Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions and the Special Rapporteur on freedom of opinion and expression	Australia	Rejected	4	Special procedures, Justice, Freedom of opinion and expression, Extrajudicial executions,
51	Open an independent and impartial inquiry into the excessive use of force by security law enforcement forces before and after the unconstitutional transfer of power in March 2009, under the supervision of the United Nations and the African Union and with the support of international human rights organizations	Canada	General Response	5	Human rights violations by state agents
59	Put in place the transitional institutions foreseen in the Maputo Agreement, and to hold credible elections leading to the restoration of democracy and the rule of law	Norway	General Response	5	Justice, Elections,
66	Release political detainees, cease arbitrary detentions and take other measures to ensure that those arrested and detained are given the right to a fair trial, in keeping with Madagascar's obligations under the International Covenant on Civil and Political Rights	United Kingdom	Accepted	5	Justice, International instruments, Detention conditions,
67	Restart the four-party Maputo process talks with the goal of establishing an inclusive transitional Government that would prepare the country for free and fair elections and a return to democratic and constitutional rule	United States	General Response	5	Justice, Elections,
68	Restore a democratically elected Government in accordance with, inter alia, article 25 of the International Convention on Civil and Political Rights	Sweden	Accepted	5	International instruments, Elections,
72	Sign and ratify the Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights	Argentina	General Response	5	International instruments, CP rights - general,
79	Strengthen human and financial resources earmarked for the new services responsible for human rights within the Ministry of Justice	Hungary	Accepted	4	Justice



rec. n°	Recommendation	SMR	Response	A	Issue
81	Take all the initiatives necessary to re-establish a legitimate political framework and guarantee the full enjoyment of fundamental human rights by the population	Italy	Accepted	4	General
82	Take concrete steps to ensure that journalists are able to freely carry out their work and report on the political crisis, free from harassment and intimidation	United Kingdom	Accepted	4	Freedom of the press
84	Take immediate steps to ensure that the Malagasy population has the freedom to assemble and peacefully express their views	United Kingdom	Accepted	4	Freedom of opinion and expression, Freedom of association and peaceful assembly,
85	Take measures to put an end to racial discrimination and to make the required declaration that recognizes the competence of the Committee on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination in order to receive and review communications	France	Accepted	4	Treaty bodies, Racial discrimination,
88	That no restrictions be put on the media, so that they may operate freely	Norway	Accepted	4	Freedom of the press
90	That the Malagasy political movements agree on a transitional Government in keeping with the Maputo and Addis Ababa agreements and that the transitional Government returns the country to democracy through organizing inclusive, free, fair and transparent elections as soon as possible	United Kingdom	General Response	5	Elections
92	That the various parties fully commit themselves to overcoming current difficulties and find a definitive and lasting solution	Switzerland	General Response	4	Other

A= Action Category (see on [our website](#))

SMR = State making recommendation

Contact

UPR Info

Avenue du Mail 14
CH - 1205 Geneva
Switzerland

Website: <http://www.upr-info.org>



Phone: + 41 (0) 22 321 77 70

Fax: + 41 (0) 22 321 77 71

General enquiries info@upr-info.org

Follow-up programme followup@upr-info.org

Newsletter "UPR Trax" uprtrax@upr-info.org